

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 5 du lundi 2 juillet 2018**

Effectif : 23

Président : Monsieur VILLESECHE

Secrétariat : Madame DETTLING

QUORUM : 12

Membres absents excusés : Mesdames BARBIER, ANGININ, MACHET
Messieurs ARTHAUD-BERTHET, GARDAN et PUTHON

Membres présents : Messieurs VILLESECHE, GRIVA, BAJARD, DROUX, ARNAUD-GODDET, MARTIN, DUPONT-FAHEM et FOGLIA
Mesdames, DETTLING, POLLIER, CHEVARIN, COZLIN, DESMARIEUX, BIDAL, LACROIX et BOUVIER, GAIDIOZ-PIQUET,

Membre invitée absente : Madame PROVENT

Membres présents : 16 à 18 h 05

Membres présents : 17 à 18 h 14 (arrivée Mme BOUVIER)

Date de la convocation : 15 JUIN 2018

<u>I – AFFAIRES GENERALES</u>	Cadre réservé à l'autorité de contrôle
<p>Le chef d'établissement remercie les membres élus de leur présence Le quorum étant atteint, M. Le Principal ouvre le 5^{ème} CA de l'année scolaire à 18 h 05 avec 16 personnes. Les membres du conseil d'administration accueillent Mme GAIDIOZ-PIQUET Sandrine, membre désignée par le conseil départemental en remplacement de Mme BOUILLLOT</p> <p>M. le Principal annonce les modifications de l'ordre du jour :</p> <p>- situation financière de l'association sportive du collège</p> <p>Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du avril 2018 23</p>	
<p>Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0</p>	
<p>M. le Principal explique que lors du contrôle du compte financier 2017, le SICAC pour l'Etat à demander la modification des résultats en séparant le Service Général (en négatif) et le SRH. "Pour information, l'affectation du compte de résultat (7629,22 €) doit être faite sur un compte de répartition avec subdivision (SG = - 1399,93 € et SRH = + 9029,22 €)" et non sur un compte unique <i>à revoter dans les affaires financières.</i> Approbation du PV du CA du 23 avril 2018</p>	
<p>Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0</p>	

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 5 du lundi 2 juillet 2018**

Abstention : 0

Mme Dettling accepte d'être la secrétaire de séance.

Bilan 2017/2018 et perspectives 2018/2019 du CESC

M. le Principal passe en revue toutes les actions faites dans le cadre du C.E.S.C. sur l'année scolaire 2017-2018 et propose la réactualisation pour la rentrée 2018-2019 sur les mêmes thèmes :

Sexualité : M. le Principal souligne la chance d'avoir dans le collège de nombreux collègues qui ont l'habilitation "sexualité" pour intervenir sur le niveau 4^{ème} et ajoute une action puberté pour le niveau des élèves de 6^{ème} pour l'année 2018-2019 en lien avec l'infirmière scolaire;

Santé : intervention dans le cadre des parcours santé et avenir d'une infectiologue pour les 3èmes

Vivre ensemble : l'action est à reconduire et à amplifier sur le 1^{er} trimestre ; Nous sommes dans l'attente du bilan fait lors d'une réunion récente avec les différents partenaires ;

Génération numérique : la journée du 12 novembre 2018 est réservée pour une intervention sur le niveau 6ème, une autre journée en janvier est prévue pour les 5èmes (date à confirmer) ;

Sensibilisation au handicap : actions à renouveler avec l'APF

Prévention routière ; au moins une action par niveau.(ADATEEP : intervention le 3 septembre 2018 pour les 6èmes)

PSC1: formation faite par Mme YVON, infirmière du collège avec 16 élèves et 1 professeur.

Arrivée à 18 h 14 de Mme Bouvier, membre du C.A.

Le Gachi-pain reste en place au réfectoire.

Chartes : travail en début d'année scolaire ; réunion du 05/07/18 pour mettre en place une charte sur les "règles et civilités" ainsi qu'une charte sur l'informatique (accès aux jeux vidéos : pédagogique et non ludique)

Actions solidaires : Le petit déjeuner de mon copain sera à reconduire. Cette action a été menée par des délégués de classe et la CPE.

Pas de poubelles de tri des déchets papier au collège, un système de cartons dans chaque salle a été mis en place mais il faut remotiver les élèves surtout sur le fait "de ne pas générer le papier" intervention de M. Arnaud-Goddet.

Toutes les actions seront reconduites et à compléter en fonction de l'actualité (voir annexe).

M. le Principal demande s'il y a des questions.

Recrutement de personnels de droit public (AED)

M Le Principal indique que la dotation R2018 pour le collège est maintenue à 3 ETP (soit 5 personnes 3 à TP50 % et 2 à TP75 %)

Il précise comment est fait cette dotation avec les documents du rectorat.

M. le Principal explique que l'on devrait avoir 3.8 AED selon ces modes de calcul académique.

L'Ecart entre la Dotation Réelle – Dotation Théorique va de -2,6 à +1,5

Le fonctionnement du collège sera très compliqué encore l'année prochaine d'autant plus qu'une motion des parents d'élèves ainsi qu'un courrier des enseignants ont été adressés à la direction académique cette année scolaire pour insister sur leurs inquiétudes.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 5 du lundi 2 juillet 2018**

M. Arnaud-Goddet demande ce qu'il faut faire pour se faire entendre, faut-il attendre d'avoir un meurtre ?? Il est atterré !
Le collège a un PCS défavorisé de 32.6 % et de trop nombreux conseils de discipline ont eu lieu cette année scolaire.
Mme Pollier, CPE, explique que le collège va cependant récupérer 3 heures de surveillance qui étaient données pour la préparation au concours de professeur des écoles pour un AED. Celui a réussi le concours et laisse un poste vacant à 21 h au lieu de 18 h.
M. Martin demande d'optimiser l'EDT pour ne pas mettre le collège en situation d'inconfort. Les incidents signalés sont au niveau des récréations, de la demi-pension et sur le temps libre de la pause méridienne malgré les activités mises en place.
A la rentrée et en vue de la hausse d'effectifs et des futurs travaux de restructuration, 3 classes modulaires vont être installées cet été sur un terrain à coté de la cours de récréation. Le problème de surveillance sera d'autant plus problématique.
La réponse du Directeur académique au courrier des parents d'élèves avait été négative.
M. le Principal soumet au vote l'autorisation de recruter des AED

**Votants : 17
Pour : 3
Contre : 0
Abstention : 14
ADOPTION DE L'ACTE**

Contrat d'objectif 2018-2022

M. Le Principal présente le contrat d'objectifs 2018/2022 aux membres du CA
DIAGNOSTIC :

1) éléments de contexte

- Le collège Charles Dullin de Yenne se situe dans l'avant pays savoyard avec un maillage économique fait d'exploitations agricoles, viticoles de petite taille, ainsi que de petites entreprises. De nombreux parents travaillent sur le bassin de Chambéry - Aix les Bains. Ce secteur rural est plutôt défavorisé avec chaque année 33 % des élèves qui sont issus des familles classées en PCS défavorisés. Ces familles en retrait par rapport au collège doivent être accompagnées régulièrement.
- Une grande différence dans la population est à noter avec le risque que certaines familles favorisées partent sur un autre collège. D'où un besoin de rencontrer les élus des communes pour créer un dialogue et une proximité avec le collège.
- Nous pouvons également noter l'augmentation régulière de l'effectif qui est majoritairement due aux nouvelles constructions sur différentes communes. Le collège commence à devenir exigu en terme de salles. Le Conseil départemental reste très à l'écoute de cette situation avec un effectif maximum qui devrait être atteint l'année prochaine.
- Un établissement qui vieillit avec l'accessibilité handicap qui est à réaliser et des locaux à rénover. Ces travaux sont programmés pour débiter l'été 2019. 3 salles modulaires seront installées pour la rentrée 2018.

2) Points d'appui et d'amélioration

Points forts

- La mise en place de la réforme s'est bien passée et les EPI ont été poursuivis avec des équipes enseignantes qui s'engagent facilement sur des projets interdisciplinaires.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 5 du lundi 2 juillet 2018**

- Un équipement numérique de qualité : tableaux numériques, 35 tablettes numériques, salle informatique, une wifi indépendante au collège. Ce matériel est particulièrement utilisé par l'équipe enseignante.
- Un cycle 3 qui fonctionne avec un travail en réseau qui se met en place avec chaque année des actions communes entre les 7 écoles du secteur et le collège.
- De nombreux enseignants sont engagés dans des projets culturels, sportifs et citoyens. Le collège participe aux plans montagne et ski de fond du Conseil Départemental de la Savoie.
- De nombreuses actions sont mises en place dans le cadre du CESC

Un personnel stable qui permet la continuité de actions et une très bonne intégration des nouveaux personnels.

2) Points d'appui et d'amélioration

Points d'amélioration

- Le vieillissement du matériel et des locaux avec des salles exigües et des effectifs en augmentation. Ces données sont prises en compte par le Conseil Départemental de la Savoie.
- L'augmentation des conflits entre des camarades et le non respect des règles du vivre ensemble.
- L'évaluation par compétences reste à unifier.
- Il faut à présent parfaire l'utilisation du numérique pédagogique avec une demande forte des nouveaux personnels nommés sur des postes définitifs et une remise à niveau est aussi nécessaire avec l'arrivée de nouveaux équipements.

3) Problématique établissement

- L'établissement a progressé dans la fluidité des parcours, de nombreuses actions autour de l'orientation sont mises en place. Pourtant, le taux d'orientation vers la seconde générale et technologique reste relativement faible alors que les élèves du collège réussissent en 2nde GT.
- Le collège accueille des élèves issus de familles appartenant majoritairement aux catégories socio-professionnelles moyennes et défavorisées. Dans ce contexte économique, les familles sont réticentes à la mobilité de leurs enfants. Les équipes ressentent également le manque d'ambition des familles dans leurs choix d'orientation. Comment l'établissement peut-il davantage encore impliquer et accompagner les familles pour conduire à des orientations réfléchies et choisies des élèves ?
- Sur les trois dernières années, les élèves reçus au collège semblent de plus en plus avoir des niveaux scolaires de plus en plus hétérogènes. Quelles pratiques pédagogiques se mettent en place pour pallier cette hétérogénéité ? Enseignement par compétences, différenciation pédagogique, approche par projets...
- L'établissement est bien équipé en outils numériques. Quelles démarches pédagogiques seront développées pour utiliser pleinement les possibilités pédagogiques offertes par le numérique ?

LES OBJECTIFS :

Les objectifs sont centrés sur les apprenants. L'établissement identifie et priorise deux à quatre objectifs stratégiques pédagogiques et éducatifs. Ces objectifs doivent satisfaire aux orientations nationales et académiques.

Ils intègrent les spécificités locales et le projet éducatif porté par la collectivité de rattachement. Ils doivent tenir compte des besoins et de la spécificité de l'établissement.

- Objectif 1 : RENDRE L'ELEVE ACTEUR DE SES APPRENTISSAGES

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 5 du lundi 2 juillet 2018**

Favoriser et donner du sens aux apprentissages en poursuivant la mise en œuvre d'une pratique pédagogique innovante . L'utilisation du numérique pédagogique doit être un vecteur de cet objectif.

- Objectif 2 : FAVORISER L'AMBITION DES ELEVES POUR UNE ORIENTATION CHOISIE

Valoriser l'engagement des élèves, travailler avec l'élève dans sa globalité, les rendre acteurs de leur parcours, s'appuyer sur le parcours avenir et impliquer davantage les parents dans l'orientation de leur enfant constituent les principaux axes de cet l'objectif.

Question sur les langues : il y aurait une forte demande en Espagnol

M. le Principal explique la carte des langues et la répartition au niveau académique. La question a déjà été posée il y a 2 ans. Mme Lacroix a posé la question aux services de la direction académique et la réponse faite a été que si le collège veut bien, le service peut suivre.

L'allemand est toutefois la spécificité du collège depuis de nombreuses années, avec l'italien (poste partagé avec le collège de Novalaise). Pourquoi pas faire pareil avec l'espagnol ?

M Le principal dit qu'il ne va pas tous les ans faire un sondage sur cette question.

Mme Desmarieux explique que les élèves comprennent enfin au lycée pourquoi les langues peuvent être utile pour l'avenir.

Un travail de partenariat est en cours avec l'Angleterre et l'Italie.

- Objectif 3 : PERMETTRE A L'ELEVE DE CONSTRUIRE SA CITOYENNETE

Il s'agit de développer la curiosité, la tolérance et le respect. Cet objectif essentiellement comportemental va se décliner en travaillant sur l'ouverture culturelle, sur le développement durable et sur le respect d'autrui au travers de projets inter-disciplinaires.

LEVIERS STRATEGIQUES :

Les leviers stratégiques décrivent les choix pédagogiques et organisationnels qui sont effectués par les équipes pour atteindre les objectifs.

Ils reposent sur les politiques éducatives et jeunesse partagées par l'Etat et la collectivité.

Objectif 1 : RENDRE L'ELEVE ACTEUR DE SES APPRENTISSAGES

- Individualisation des parcours et développer le gout d'apprendre

Dans toutes les disciplines, donner du sens en s'appuyant sur une stratégie culturelle et numérique.

Objectif 2 : FAVORISER L'AMBITION DES ELEVES POUR UNE ORIENTATION CHOISIE

- un parcours de réussite ambitieux pour les élèves

Poursuivre les actions mises en place dans le cadre du parcours avenir.

Poursuivre la stratégie linguistique avec le développement des échanges.

Objectif 3 : PERMETTRE A L'ELEVE DE CONSTRUIRE SA CITOYENNETE

- Développer une démarche de projet citoyen à visée interdisciplinaire

INDICATEURS : objectif n° 1

Développer des projets inter-disciplinaires par la biais d'une stratégie citoyenne.

Lancer une stratégie EDD une fois la rénovation de la demi-pension terminée.

Politique numérique Pertinence

L'établissement est doté de tablettes depuis plusieurs années. Cependant, il existe de la part des personnels (nouveaux et anciens) une forte demande de remise à niveau sur l'utilisation pédagogique du numérique dans le cadre du plan numérique où l'établissement va être doté de tablettes supplémentaires.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 5 du lundi 2 juillet 2018**

Nombres d'adultes intervenants dans les actions communes école / collège :
[indicateur local]

Description : La liaison école - collège doit être un élément fort. de ce contrat. Chaque année, la mise en place d'actions communes permet de tisser des liens étroits entre le collège et les écoles.

Pertinence : L'ensemble des enseignants doit continuer à s'investir dans les actions initiées par le conseil école / collège.

Pourcentage d'élèves qui sont inscrits dans le dispositif « devoirs faits »
[indicateur local]

Description : Un appel à personnels volontaires (enseignant, AED, AVS, ...) va pouvoir être lancé dès le début d'année afin de mettre en place ce dispositif dans les emplois du temps des élèves (élèves volontaires ou élèves désignés par les enseignants après rencontre avec les familles). Le suivi des élèves sera assuré par chaque professeur principal.

Pertinence : Les élèves étant captifs des transports scolaires, ces heures ne peuvent être positionnées que sur le temps scolaire, si possible en fin de journée. La difficulté est de faire correspondre l'offre et la demande !

INDICATEURS : objectif n°2

Pourcentage de vœux 1 satisfaits dans le processus de l'orientation [indicateur local]

Description : Les actions du parcours avenir doivent permettre de travailler sur une orientation choisie.

Pertinence : Cet indicateur sera révélateur d'une orientation choisie par les élèves.

Nombre de projets inscrits dans le parcours avenir [indicateur local]

Description : Il faut poursuivre les actions mises en place dans le cadre de ce parcours sur le cycle 4

Pertinence : Il faut que tous les enseignants se sentent concernés par ces actions soit qui font venir des intervenants extérieurs soit qui se font par les personnels du collège

Nombre de partenariat avec un établissement étranger [indicateur local]

Description : Le collège se doit de poursuivre l'ouverture culturelle et linguistique avec la coopération internationale.

Pertinence : Un échange linguistique permet aux élèves de s'imprégner du mode de vie des correspondants, de progresser sans nul doute dans l'expression orale et d'appréhender la richesse culturelle d'un pays. L'échange entre deux établissements permet aux équipes pédagogiques d'établir des relations professionnelles et personnelles solides et l'intérêt individuel et collectif de cet échange n'est pas à démontrer.

INDICATEURS : objectif n° 3

Construction du parcours citoyen

Pertinence : Valorisation de l'engagement des élèves et ainsi permettre d'atteindre le niveau 2 sur les grilles de référence 2015

Pourcentage d'élèves qui sont inscrits dans des projets culturels (hors cadre obligatoire) [indicateur local]

Description : En parallèle avec les projets dans la classe, il faut pérenniser les projets hors la classe en lien avec le FSE du collège (club théâtre - chorale - sorties culturelles après les cours ...)

Pertinence : Par une participation basée sur le volontariat, les jeunes peuvent réussir à s'investir sur les 4 années de collégiens avec de très belles réussites.

Pourcentage d'élèves concernés par au moins un rapport d'incidents [indicateur local]

Description : Les rapports d'incidents à répétition sont le fait de peu d'élèves. Il faut principalement agir sur les situations récurrentes. En parallèle, il faut poursuivre à uniformiser les conditions des rapports rédigés par les personnels.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 5 du lundi 2 juillet 2018**

Pertinence : Il faut que le nombre d'élèves pour qui les personnels ont dû faire plus d'un rapport d'incident soit en diminution. L'efficacité du traitement de ces situations est essentielle à tous les niveaux (élèves - parents - professeurs - CPE - Principal).

ACCOMPAGNEMENT TRIPARTITE : collège / Rectorat / Département :

- Rectorat
 - Stage d'établissement « numérique pédagogique » à voir pour anticiper la formation avant la livraison des tablettes du plan numérique
 - Stage « évaluation par compétences » (n+1)
 - Stage EDD (n+2) (quand rénovation terminée ?)
 - Projet culturel: accompagnement dsden

Département

- Equipement de tablettes à venir
- Les différentes politiques éducatives (plans sports)
- Restructuration partielle (accessibilité et demi pension)

**Votants : 17
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 1
ADOPTION DE L'ACTE**

Bilan orientation / affectation

Résultat de l'affectation au 29 juin 2018

Voie	effectif	%
2 ^{nde} GT	48	62,3 %
2 ^{nde} PRO	12	15,6 %
I CAP	4	5,2 %
Apprentissage	1	1,3 %
Maintien	2	2,6 %
Non affecté	10	13 %

Sur les 10 élèves non affectés, seules à ce jour 2 familles ont appelé le collège pour trouver une solution.

Pour l'instant 2 familles ont demandé le maintien en classe de 3^{ème} pour leurs enfants.

Structure rentrée 2018 :

Niveau 6^{ème} = 97 = 4 classes

Niveau 5^{ème} = 87 = 4 classes

Niveau 4^{ème} = 88 = 4 classes

Niveau 3^{ème} = 88 = 4 classes

Effectif total = 360 élèves

Personnels :

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 5 du lundi 2 juillet 2018**

- 3 enseignants nouveaux sont nommés sur poste définitif (EPS / HG / Italien)
- 3 supports stagiaires : allemand + 2 lettres
- CSD (italien avec Novalaise)
- CSR : 3 h de SPC avec Marlioz et 6 h de SVT avec St Étienne de Cuines)
 - Postes provisoires (nomination juillet / août)
 - HG = 12h
 - Technologie = 3 h
 - Maths = 10,5 h

M. le Principal explique le choix des noms des classes pour la future rentrée.

Niveau 6^{ème} = 4 noms de massifs savoyards

Niveau 5^{ème} = 4 noms de lacs savoyards

Niveau 4^{ème} = 4 noms de savoyard(e)s célèbres

Niveau 3^{ème} = 4 noms de scientifiques

Informations sur les travaux de l'été et lecture du courrier du Conseil départemental sur les opérations de maintenance du collège :

- Coût des opérations de maintenance 2017
- Programmation 2018
- Fin / début juillet : terrassement
- Début août : installation de 3 salles modulaires
- Fin août : branchements divers

Les vidéo-projecteurs arrivent en septembre 2018.

Don au collège

M. BAJARD, professeur de lettres, fait don au collège de sa collection personnelle de livres avant son départ à la retraite prévue décembre 2018. Les membres du conseil d'administration remercient vivement le donateur.

**Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0**

III- Questions financières

Cadre réservé à
l'autorité de
contrôle

M. le Principal et Mme Dettling expliquent le besoin avec l'augmentation d'effectifs d'acheter un chariot chauffant à assiettes. Pour cela, il est demandé aux membres du C.A. l'autorisation de prélever 1090 € sur le fonds de roulement.

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention :
ADOPTION DE L'ACTE

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 5 du lundi 2 juillet 2018**

Pour l'année scolaire 2018-2019, M. le Principal et Mme Dettling soumettent au vote le barème pour l'attribution du fonds social scolaire, beaucoup de familles sont en difficultés financières mais peu d'entre elles osent demander de l'aide. Ce qui demande un travail énorme de suivi des créances. Les modalités d'attribution restent inchangées par rapport aux années précédentes.

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention :
ADOPTION DE L'ACTE

Pour l'année scolaire 2018-2019, M. le Principal et Mme Dettling soumettent au vote le tarif des dégradations. Une ligne pour les livres légèrement abimés pour tous niveaux à 2 € a été intégré au précédent tarif. Il est vrai que les tarifs actuels sont élevés mais justifiés par rapport aux prix des manuels. Cette année un atelier de réparation a été mis en place par de nombreux élèves d'où la mesure prise.

Manuels scolaires pour toutes les matières :

	1er année	2ème année	3ème année et au-delà
6ème	15 €	10 €	5 €
3ème	15 €	10 €	5 €
4ème	15 €	10 €	5 €
5ème	15 €	10 €	5 €

livres légèrement abimés tous niveaux	2 €
---------------------------------------	-----

Carnet correspondance	5 €
Couverture plastique	2 €

Livres de bibliothèque :

Livre broché ou BD	10 €
Livre de poche	4 €

Dégradation de Raquette de tennis de table : 10 €

Toutes autres dégradations seront facturées au prix des réparations.

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention :
ADOPTION DE L'ACTE

Bilans financiers des voyages

M. le Principal explique que pour éviter les remarques des autorités de contrôle et afin d'être uniforme pour les collèges. M. l'Agent comptable conseille de faire passer au conseil d'administration tous les bilans financiers des voyages et d'unifier nos pratiques :

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 5 du lundi 2 juillet 2018**

- budget initial du voyage : acte "financement des voyages scolaires" (acte transmissible) : doit apparaître dans le corps de la délibération le montant de la participation des familles + joindre budget et projet pédagogique
- bilan du voyage :
 - si tarif inchangé ou en baisse : acte "vierge" non transmissible à personnaliser ("bilan financier d'un voyage scolaire") : doit apparaître dans le corps de la délibération le montant de la participation des familles + joindre budget final. Par cet acte, le CA vote donc un nouveau tarif et le bilan global du voyage (comme les autres tarifs, ce tarif fait l'objet d'un acte non transmissible)
 - si tarif en hausse : acte "financement des voyages scolaires" (acte transmissible) (idem budget initial)

**Présentation du bilan financier du voyage à VENISE :
Venise : 13 au 16 mars 2018**

Nbre de participants élèves	51
Nbre d'accompagnateurs	4
Participation demandée aux familles	180,00 €
Participation demandée au FSE	1 411,83 €

Désignation des dépenses	DEPENSES	Encaissements réalisés ou en cours de réalisation	RECETTES
Voyage organisé VERDIE Open Class	11 311,63 €	Participation des familles : 180 € * 51 élèves	9 180,00 €
		Participation du Foyer :	1 411,63 €
		Budget établissement :	720,00 €
	11 311,63 €		11 311,63 €

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention :
ADOPTION DE L'ACTE

**Présentation du bilan financier des sorties à Lyon :
31 mai et 15 juin 2018**

		Nbre de participants élèves	82
		Nbre d'accompagnateurs	4
Destination : LYON		Participation demandée aux familles	10,00 €
2 groupes de 4èmes		Coût du Voyage	1 995,50 €
		Coût du voyage/personne	23,20 €
Désignation des dépenses	DEPENSES	Encaissements réalisés ou en cours de réalisation	RECETTES
Frais de transports		Participation des familles	
2 déplacements aller / retour		82 élèves * 10 €	820,00 €
YENNE - LYON (8 h 30 à 18 h 45)			
jeudi 31 mai 2018 (mdt 138 bord 41)	510,00 €	Participation du FSE	
vendredi 15 juin 2018 (162 bord 48)	510,00 €	82 élèves * 10 €	820,00 €
visites diverses 31 mai 2018		participation collège (dont part accompagnateurs)	355,50 €
institut des Frères Lumières (mdt 151 bord 45)	172,00 €		
institut des Frères Lumières (mdt 151 bord 45)	150,00 €		
le musée du cinéma et la miniature (mdt 139 bord 41)	172,00 €		
visites diverses 15 juin 2018			
institut des Frères Lumières (mdt 169 bord 50)	156,00 €		
institut des Frères Lumières (mdt 169 bord 50)	150,00 €		
le musée du cinéma et la miniature (mdt 163 bord 48)	175,50 €		
TOTAL	1 995,50 €		1 995,50 €

Votants : 17
Pour : 17

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 5 du lundi 2 juillet 2018**

Contre :
Abstention :
ADOPTION DE L'ACTE

M. le Principal soumet au vote le don du foyer socio-éducatif de 820 € pour les 82 élèves qui ont participé aux sorties à Lyon

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention :
ADOPTION DE L'ACTE

Mme Desmarieux demande aux membres du C.A. pour l'organisation du futur voyage en Angleterre en 2019, le montant maximum pouvant être demandé aux familles. Les membres ont demandé 360 € maximum par élève. Le vote sera soumis lors de la présentation du voyage lors d'un prochain conseil d'administration.

Présentation du bilan financier de l'échange en Allemagne :

M. le Principal remercie vivement Mme Walter, enseignante sur 2 établissements cette année scolaire, qui a pris en charge tout de suite l'échange avec HOYERSWERDA en Allemagne.

M. le Principal lit le rapport de Mme Walter, tout s'est bien déroulé mais le constat est sur la difficulté de parler Allemand. Le lien avec les familles d'accueil est très solide et plusieurs élèves restent en contact. 1 élève part en section européenne et 2 élèves vont étudier en Allemagne.

Les visites sur Chanaz ont été pris en charge en partie par le service du patrimoine du conseil départemental 73. Mme Walter ayant fait le nécessaire dans cette démarche.

L'établissement Allemand est demandeur pour continuer cet échange dans 2 ans.

Année scolaire 2017-2018		Année scolaire 2017-2018	
AT CA du 23/04/18 - BUDGET INITIAL		AT CA du 02/07/18 - BUDGET FINAL	
BUDGET HOYERSWERDA			
ECHANGE SCOLAIRE			
DEPART AU DIMANCHE 11 MARS au soir AU SAMEDI 17 MARS au matin 2018			
ACCUEIL DES ALLEMANDS DU 04 AU 08 JUIN 2018			
		Nbre de participants élèves	26
		Nbre d'accompagnateurs	2
		Participation demandée aux familles	180,00 €
		Participation demandée au FSE	2 600,00 €
Désignation des dépenses	DEPENSES	Encaissements réalisés ou en cours de réalisation	RECETTES
TRANSPORTS <i>mdt 85 bord 22 du 28/03/18</i>	6 820,00 €	Participation des familles 26 élèves * 180 €	4 680,00 €
DEPENSES A HOYERSWERDA <i>mdt 81 bord 20 du 23/03/18</i>	654,00 €	Participation du Foyer	2 600,00 €
DEPENSES A YENNE	1 024,10 €	subvention OFAJ	780,00 €
		Budget établissement	438,10 €
	8 498,10 €		8 498,10 €

M. le Principal soumet au vote le bilan financier de cet échange.

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention :

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 5 du lundi 2 juillet 2018**

ADOPTION DE L'ACTE	
Ainsi que la participation du FSE pour 2600 € et non initialement prévus 3140 € ANT 18 du 27/11/2017	
Votants : 17 Pour : 17 ADOPTION DE L'ACTE	
Et l'acceptation de la subvention pour échanges scolaires réalisés dans le cadre de l'OFAJ pour un montant de 780 €.	
Votants : 17 Pour : 17 ADOPTION DE L'ACTE	
Une nouvelle offre de téléphonie a été proposée au collège qui a permis une baisse d'environ 100 € pour 2 mois. Le contrat "équilibre" est un engagement sur 2 ans, à compter du 29 mars 2018 au 28 mars 2020, et reconduit si non dénonciation. Suite au rejet du mandatement de la facture par M. l'Agent comptable, M. le Principal demande le vote de ce contrat équilibre pour la ligne Standard	
Votants : 17 Pour : 17 ADOPTION DE L'ACTE	
M. le Principal demande le vote de ce contrat équilibre pour la ligne du Fax	
Votants : 17 Pour : 17 ADOPTION DE L'ACTE	
M. le Principal demande le vote de ce contrat équilibre pour la ligne de l'ascenseur.	
Votants : 17 Pour : 17 ADOPTION DE L'ACTE	
Pour la dématérialisation des marchés publics au 1er octobre 2018, tous les EPLE doivent disposer d'un profil d'acheteur (courrier du rectorat du 23 janvier 2018). Le collège demande au C.A l'autorisation de se doter de ce profil d'acheteur par l'association professionnelle AJI, auquel il est abonné annuellement pour la revue Intendance avec l'accès au site internet de l'association, plateforme en ligne (OPEN DATA).	
Votants : 17 Pour : 17 ADOPTION DE L'ACTE	

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 5 du lundi 2 juillet 2018**

Règlement intérieur de la demi-pension du SRH pour l'année scolaire 2018-2019. Aucun changement et rappel du forfait D.P. 4 jours choisi par le collège.	
Votants : 17 Pour : 17 ADOPTION DE L'ACTE	

III- Remarques diverses	Cadre réservé à l'autorité de contrôle
<p>- M. le Principal annonce la livraison de 2 auto laveuses courant mai, dotation exceptionnelle du conseil départemental de la Savoie pour le bien être de ses agents vieillissants et victimes de troubles musculo-squelettiques. Une grosse auto laveuse devrait arrivée à l'automne pour le hall d'entrée et le rez-de-chaussée.</p> <p>- M. le Principal rappelle des dates suivantes : Permanence administrative du 9 au 13 juillet 2018 avec ouverture au public de 9 h à 15 h Résultats du Brevet des collèges : mercredi 11 juillet Pré rentrée des enseignants : vendredi 31 aout Rentrée des 6èmes : lundi 3 septembre Rentrée des autres niveaux : mardi 4 septembre</p> <p>- Point ajouté à l'ordre du jour en début de séance : A la demande des professeurs d'EPS et pour prendre en charge des déplacements de l'Association Sportive, dont M. le Principal est le président, l'A.S. malgré les licences à 20 € dispose de 1200 € pour 70 licenciés. M. le Principal accepte de prendre en charge sur les dépenses des sorties pédagogiques 1 € par élèves (selon l'effectif réel du collège à la rentrée scolaire) et soumet au vote cette participation financière.</p>	
Votants : 17 Pour : 17 Contre : Abstention : ADOPTION DE L'ACTE	
<p>M. le Principal invite le conseil au verre de l'amitié.</p> <p>A 20 h 05, M. le Principal lève la séance.</p>	

La secrétaire de séance
Mme Dettling

Le Président
M. Villeseche